

Gradignan, le 30 août 2021

Le Proviseur

aux

Elèves et parents d'élèves

## **Objet : Protocole sanitaire COVID-19 de la rentrée 2021 – Campagne de vaccination**

Dès jeudi 2 septembre, nous serons heureux d'accueillir tous les élèves au lycée des Graves dans le cadre de la stratégie nationale qui a décidé de maintenir l'ouverture des établissements scolaires dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le Proviseur  
Xavier YVART

Réf.  
CS\_202122\_01

A compter de la rentrée 2021 le protocole sanitaire ci-joint obéit à des règles sanitaires modifiées qui s'imposent encore à tous. C'est le niveau 2 du protocole sanitaire qui est actuellement en vigueur.

Pôle administratif Direction  
Nawal Nhari

Je vous remercie de lire attentivement ce document qui précise les modalités de fonctionnement du lycée dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné aux parents d'élèves et aux élèves.

### **Préalable :**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il est nécessaire de rappeler que la prévention prioritaire consiste à ne pas envoyer au lycée votre enfant en cas d'apparition de symptômes évocateurs de la Covid-19 chez lui ou dans sa famille ou si un test de dépistage lui est prescrit, même en l'absence de symptômes.

Téléphone  
05.56 75 77 56  
Mél.

[ce.0332846p@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0332846p@ac-bordeaux.fr)

De même les élèves ayant été testés positivement à la Covid-19 ou dont un membre du foyer a été testé positivement ne doivent pas se rendre au lycée. Ils en informent le chef d'établissement immédiatement.

38 Cours du Général de  
Gaulle  
33170 GRADIGNAN

Conformément à la réglementation sanitaire, les cas positifs et/ou les cas contacts non vaccinés, suivront les cours en distanciel selon les modalités fixées par l'établissement (plan de continuité pédagogique) en lien avec les autorités académiques et l'ARS. Les familles concernées seront immédiatement informées par l'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

### **Campagne de vaccination**

La vaccination des adolescents contre la Covid-19 est aujourd'hui fortement recommandée par les autorités sanitaires dès l'âge de 12 ans révolus car elle participe à la réduction de la circulation du virus. Elle n'est pas obligatoire. Elle est gratuite, c'est-à-dire qu'elle est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

La campagne de vaccination pour les 12-17 ans est également prévue et débutera dès début septembre. Nous vous remercions de prendre connaissance des documents ci-joints (document d'information, questionnaire et autorisation vaccinale)

Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné, ou si vous avez 16 ans et plus et que vous souhaitez être vacciné vous devez :

- Prendre connaissance du document d'information ci-joint et remplir le questionnaire et le document d'autorisation du vaccin. Les modalités d'organisation prévues avec le centre de vaccination de Cestas vous seront communiquées en suivant. Le transport des élèves jusqu'au centre de vaccination et leur encadrement sera assuré par des personnels du lycée.

Ces documents seront à remettre au service Vie scolaire le mardi 7 septembre 2021 impérativement.

### **Protocole sanitaire :**

Afin d'engager l'activité scolaire dans les meilleures conditions, je souhaite préciser quelques points sur les mesures sanitaires mises en oeuvre au lycée des Graves et apporter quelques recommandations.

Nous demandons à chaque membre de la communauté éducative qui fréquente le lycée un effort de civisme dans le respect des mesures sanitaires, des gestes barrière et du port du masque en particulier. A ce titre nous partageons tous cette responsabilité qui a pour unique vocation de prémunir l'Autre autant que soi-même. Je sais que vous saurez respecter cette exigence morale.

Par ailleurs, lors de la rentrée, les élèves bénéficieront tous d'une sensibilisation renforcée au respect du protocole sanitaire et des gestes barrière par leur professeur principal. L'infirmière du lycée rencontrera chaque classe de Seconde pour apporter des précisions et des recommandations. Chaque professeur va également rappeler ces éléments.

Il me paraît nécessaire d'insister sur l'effort demandé dans le respect des gestes barrière – le lavage des mains en particulier -, le port du masque et les mesures sanitaires mises en place au lycée dans le cadre de l'établissement.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont été disposés dans chaque salle de cours (soit 60 distributeurs) et dans tous les espaces de circulation des bâtiments, en particulier dans les espaces collectifs et les toilettes disposent de distributeurs de savons. Ces distributeurs sont renouvelés autant que nécessaire.

### **Gestion des masques :**

Le port du masque est obligatoire dans les locaux du lycée. Vos enfants devront venir au lycée munis de deux masques pour la journée de cours.

Le port du masque en extérieur est conditionné à l'application du règlement sanitaire en fonction du niveau 1 à 4, c'est-à-dire qu'il n'est actuellement pas obligatoire mais fortement recommandé. Par ailleurs, dans les espaces extérieurs avec une forte concentration d'élèves (file d'attente d'accès au restaurant scolaire, entrée dans le bâtiment pédagogique, entrée par le portail piéton aux heures d'affluence, etc) le masque est requis.

**Entretien – désinfection - aération :**

Un nettoyage et une désinfection des locaux sont assurés quotidiennement en conformité avec le renforcement du protocole sanitaire et une attention particulière est portée sur les surfaces fréquemment touchées par les élèves et les personnels. Une aération régulière des salles de classes et des locaux collectifs est assurée conformément au protocole sanitaire a minima toutes les heures. Les capteurs de CO2 ont été déployés dans les locaux les plus fréquentés.

**Récréations :**

Afin de limiter les brassages, la durée des récréations est ramenée exceptionnellement à 10 minutes et est échelonnée par niveau selon le planning qui sera communiqué aux élèves.

**Restauration :**

Toujours dans l'objectif de réduire le brassage, les élèves déjeunent uniquement avec le groupe ou la classe dont ils sont issus en fin de matinée. Pour cela ils doivent respecter scrupuleusement leur horaire de passage à la demi-pension selon le planning strict qui est prévu. Les élèves veilleront à noter le numéro de la table sur laquelle ils déjeunent. Si possible, ils veilleront à utiliser la même table chaque jour.

Peu avant la piste du self-service, les élèves disposent de distributeurs de gel hydroalcoolique. Chaque élève entrant au restaurant scolaire doit se laver les mains, au moins avec le gel hydroalcoolique. Durant la période épidémique, les élèves disposent d'une carte sans contact pour retirer leur plateau repas et les menus ne prévoient plus de buffet d'entrées ou de denrées à choix multiples afin de limiter les manipulations.

Pour cela, nous avons adapté l'emploi du temps de nos 42 classes et du restaurant scolaire sur la pause méridienne de sorte à apporter la plus grande fluidité possible à la restauration sur une plage exceptionnelle et continue de 3h de service (11h – 14h).

Enfin, une FaQ du ministère de l'Education nationale régulièrement mise à jour vous tient informés des mesures mises en place et répond aux questions courantes sur ces sujets <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Nous vous remercions de votre vigilance au respect de ces dispositions collectives et au nom de la communauté éducative du lycée je vous souhaite une très bonne rentrée.

Cordialement,

Xavier YVART

